Image not found or type unknown

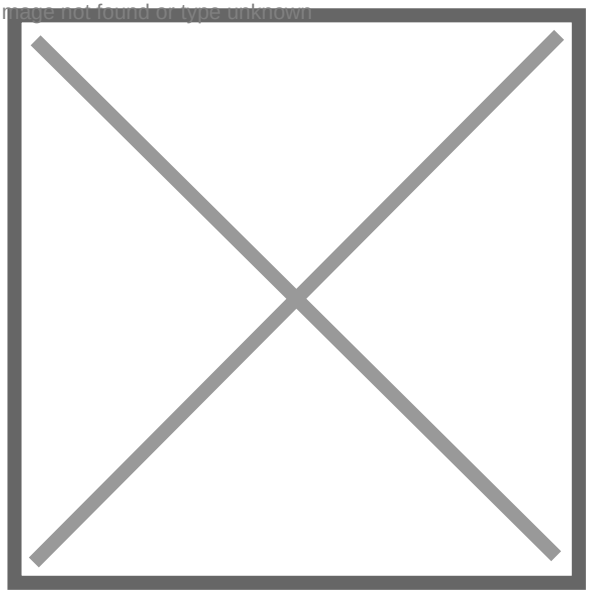

# Juge pour enfant incompetent ?

Par **munier**, le **11/12/2012** à **13:53**

bj a vous tous

merci pour tous les renseignements qui me seront utiles

depuis l ete dernier, mon ex ne souhaite plus prendre sa fille comme il a ete convenu lors du jugement

son excuse est que sa fille est irrespectueuse et ne passe seulement qu une journee avec elle.

pourriez vous me dire qu elles sont mes droits et si il est possible de faire intervenir un juge pour enfant ?

il compte prendre ma fille le 25 et me la ramener le soir,
puis je lui refusé ?

un juge pour enfant est au courant. ainsi qu une educatrice qui passe l apres midi une fois par mois ainsi qu une " therapie familialle " qui nous a ete ordonné par le juge.

je trouve inadmissible que cela puisse durer aussi longtemp

quel est mon recourt pour que cela cesse.

merci a vous

Par **cocotte1003**, le **11/12/2012** à **18:00**

Bonjour, votre ex a un droit de visite et non une obligation à ce titre s'il souhaite plus prendre sa fille c'est son droit vous ne pouvez pas lui l'imposer, par contre vous pouvez envisager de demander une augmentation de pension puisque vous l'aurez plus souvent. Si son pere a un droit de visite sur 2 jour et qu'il souhaite la ramener au bout d'un jour, vous n'etes pas tenu de reprendre votre fille, cordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés